KID VTT 06 2022/2023

ARTICLE 1

Le KID VTT 06 est un challenge ouvert aux licenciés des Alpes-Maritimes de toutes les fédérations cyclistes ainsi qu'aux établissements scolaires (licence UNSS) avec le soutien du Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes Maritimes. Un classement par équipe et individuel sera établi.

Pour les licences non-compétition (UFOLEP loisir) et les licences UNSS, il suffit de présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition.

Le challenge sera composé pour la saison 2022/2023 de minimum trois épreuves de cross-country dédiées aux kid vtt 06 :

1 course UFOLEP, 1 course FFC et 1 course FSGT.

Les compétiteurs seront soumis aux règlements de la fédération organisatrice et à la mise en grille et catégorie du kid vtt 06.

La première compétition prendra en compte les résultats du kid vtt 06 de l'année précédente

ARTICLE 2

Les catégories concernées sont dans le tableau ci-dessous.

Années de Naissance	**Catégorie**
2009 et 2010	U 15
2011 et 2012	U 13
2013 et 2014	U 11
2015 et 2016	U 9

ARTICLE 3

Pour chaque épreuve concernée sera attribué un classement individuel par l'attribution de points :
25, 20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3 et 2 points respectivement aux 15 premiers coureurs classés de chaque épreuve puis 1 point à tous les autres coureurs classés.

Le classement général individuel sera établi par l'addition des points obtenus.

En cas d'ex aequo, les coureurs seront départagés par le plus grand nombre de participation, puis de première place puis, le cas échéant, de 2ème et de 3ème place. En cas de nouvelle égalité, c'est le classement de la dernière épreuve qui les départagera.

ARTICLE 4

Pour l'ensemble du KID VTT 06 un challenge par équipe sera établi par l'addition des points des trois coureurs les mieux classés (sans différenciation de sexe)

Par équipe on entend : coureur de la même association sportive ou établissement scolaire.

ARTICLE 5

Le protocole du KID VTT 06 est pris en charge par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes (CDOS 06) :

- Un maillot pour le leader du challenge de chaque catégorie (voir article 2), sera remis après chaque épreuve du challenge s'il y a changement de leader.

- Les coureurs ont pour obligation de se présenter avec les couleurs de leur association, club, établissement ou leur maillot de leader du challenge.

- Pour la cérémonie protocolaire du KID VTT 06, Obligation pour le leader de se présenter avec son maillot de leader KID VTT 06.

En fin de saison du kid vtt 06 :

Individuellement : Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Par équipe : La meilleure équipe sera récompensée.

ARTICLE 6

Gestion du classement pour la saison 2022/2023 :

Mme Carole Truntschka (VTT GATTIERES) et M. Eric Charmes (AOTL Cyclisme) ont la gestion du challenge et seront en charge de transmettre au CDOS 06 les résultats pour diffusion.

ARTICLE 7

Les cas non prévus par ce règlement seront étudiés de façon collégiale par des représentants des différentes fédérations.

CDOS
ALPES-MARITIMES